

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

Pôle Ressources et Accompagnement
Direction des Finances
Service de la Préparation Budgétaire et de la Gestion de la Dette

RAPPORT N°1

CONSEIL DEPARTEMENTAL

REUNION DU 22 MARS 2021

BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE 2021

Comme le préfigurait le débat d'orientation budgétaire du 15 février dernier, la construction du projet de budget primitif pour 2021 mêle l'exigence de poursuivre les grandes lignes d'une stratégie qui a fait ses preuves aux incertitudes et effets de la crise sanitaire qui continue de sévir. Il importe néanmoins de continuer à accompagner les concitoyens et les territoires du Pas-de-Calais, alors que différents aléas risquent encore d'impacter à plus ou moins brève échéance les termes des équations budgétaires.

Alors même que le redressement de la situation financière du Département depuis 2015 a permis à la collectivité de se mobiliser pour faire face à la crise en 2020, il importe de poursuivre les efforts entrepris et de préserver pour 2021 ce « marqueur » essentiel que représente l'épargne brute.

Celle-ci se maintient à hauteur de 90 M€ dans le projet de BP 2021, tandis que les recettes de fonctionnement s'analysent pour la première fois sous un prisme inédit, privé du produit de la taxe foncière sur les propriétés bâties, mais doté d'une part de TVA nationale. Les recettes s'évaluent globalement à 1 621 M€, en hausse de 2,19 % par rapport à 2020.

Les dépenses de fonctionnement atteignent 1 531 M€, en hausse de 2,28 % par rapport à 2020. Toutes les politiques publiques continueront d'être assumées, tandis que 1 133 M€ (soit 74 % de la section de fonctionnement) seront orientés vers la sphère de l'action sociale qui enregistre à elle seule une augmentation de 2,85 %, sous l'effet conjugué du poids supplémentaire dédié aux allocations individuelles de solidarité, au coût de la protection de l'enfance et de l'accueil en établissement des personnes âgées et handicapées.

La volonté d'investir sur notre territoire, portée à 1 100 M€ sur la période écoulée 2015-2020, se prolongera en 2021 avec un niveau de dépenses proche de 205 M€ hors dette, pour décliner les opérations portées par notre plan pluriannuel d'investissement.

Les ambitions demeurent intactes pour 2021 sur les différents volets des politiques publiques départementales. Les atteindre et veiller simultanément à préserver la qualité de gestion et donc la signature de notre collectivité exigera une vigilance aiguisée et collective, qui passera par le déploiement d'un nouvel exercice d'optimisation.

Il vous est proposé de prendre connaissance du projet de budget primitif 2021.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le Président du Conseil départemental

SIGNE

Jean-Claude LEROY

SOMMAIRE

A – EQUILIBRE DU PROJET DE BUDGET PRIMITIF 2021	2
B – PRESENTATION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	4
1. SCHEMA DE FINANCEMENT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	4
2. LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	5
3. LES RECETTES D'INVESTISSEMENT	8
C – PRESENTATION DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	10
1. SCHEMA DE FINANCEMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	10
2. LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	11
3. LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	13
D – LES PROPOSITIONS D'INSCRIPTIONS DES BUDGETS ANNEXES	16

A – Equilibre du projet de Budget Primitif 2021

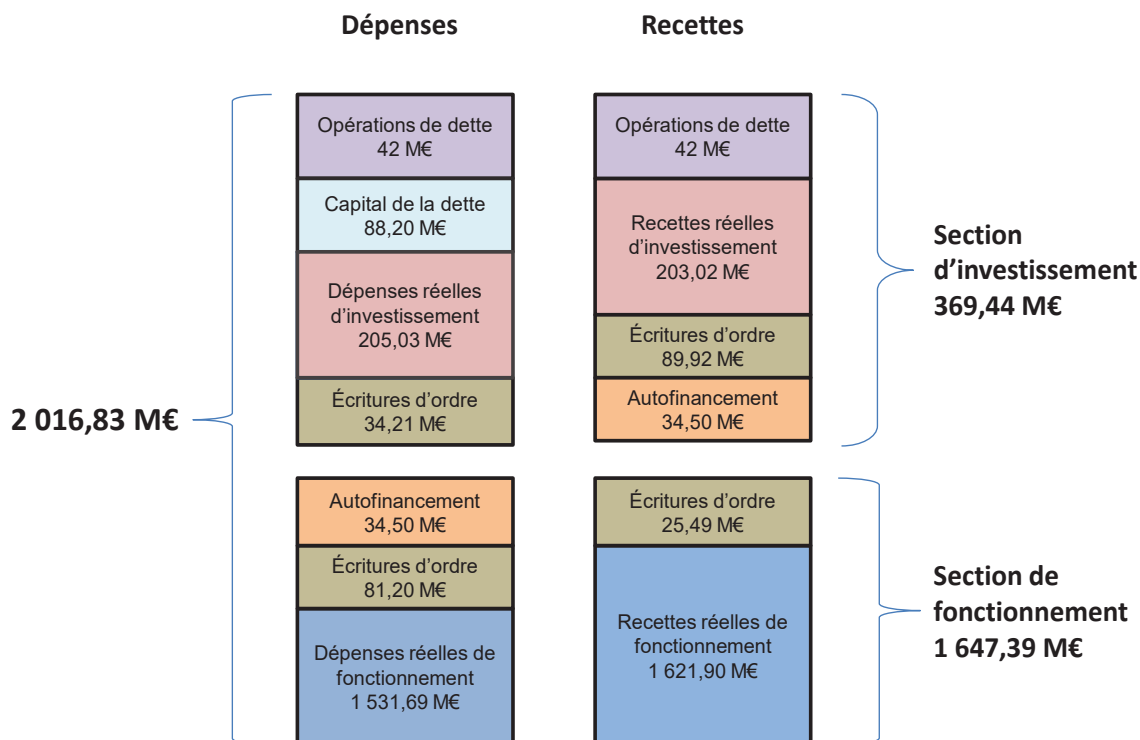
Le projet de Budget Primitif 2021 soumis à votre examen s'établit, en dépenses et en recettes, à la somme de 2 016 825 794,00 €. La section de fonctionnement est équilibrée à 1 647 385 779,00 € et la section d'investissement à 369 440 015,00 €.

Une distinction entre les opérations réelles et les opérations d'ordre conduit à la présentation suivante du projet de Budget Primitif :

BP 2021	Total des dépenses (en €)		
	Réelles et mixtes	Ordre	Total
Section d'investissement	335 234 722,00	34 205 293,00	369 440 015,00
Section de fonctionnement	1 531 685 779,00	115 700 000,00	1 647 385 779,00
Total	1 866 920 501,00	149 905 293,00	2 016 825 794,00

BP 2021	Total des recettes (en €)		
	Réelles et mixtes	Ordre	Total
Section d'investissement	245 020 015,00	124 420 000,00	369 440 015,00
Section de fonctionnement	1 621 900 486,00	25 485 293,00	1 647 385 779,00
Total	1 866 920 501,00	149 905 293,00	2 016 825 794,00

Il est possible de représenter les masses budgétaires par le schéma suivant (en M€) :



NB : les opérations de dette, équilibrées en dépenses et en recettes à hauteur de 42 M€, correspondent aux mouvements de tirage et de remboursement sur crédits revolving.

Cette présentation, conforme au document budgétaire qui sera proposé au vote de l'Assemblée, intègre des opérations d'ordre qui sont sans influence sur le volume des crédits disponibles pour la réalisation des politiques publiques.

Pour permettre de mieux apprécier la réalité des crédits alloués à la réalisation des politiques publiques et au fonctionnement de l'institution, il est proposé de ne retenir, dans le présent document, que les **recettes et dépenses réelles** de chacune des sections, hors opérations de dette pour ce qui concerne la section d'investissement.

Dans ce format, le projet de Budget Primitif 2021 s'élève à **1 825 M€** et peut être présenté de façon synthétique comme suit :

Section	Dépenses (en €)	Recettes (en €)
Investissement	293 234 722	203 020 015
Fonctionnement	1 531 685 779	1 621 900 486
Total	1 824 920 501	1 824 920 501

Cette présentation consolidée du projet de budget 2021 est à mettre en perspective avec les crédits votés en 2020. Le total voté en dépenses réelles, hors opérations de dette, s'établissait en 2020 à 1 787 M€. Le budget 2021 fait donc ressortir une progression des dépenses et des recettes de 38 M€ par rapport au budget adopté l'an dernier.

Côté dépenses, les principales variations concernent l'évolution des charges de fonctionnement, en hausse de 34 M€, le remboursement du capital de la dette, qui progresse de 8 M€, et les dépenses d'investissement hors dette, qui enregistrent une diminution de 4,6 M€. Côté recettes, les inscriptions d'investissement augmentent de 2,7 M€, essentiellement sous l'effet d'un niveau prévisionnel d'emprunt légèrement plus élevé qu'en 2020, tandis que les produits de fonctionnement progressent de 34,7 M€.

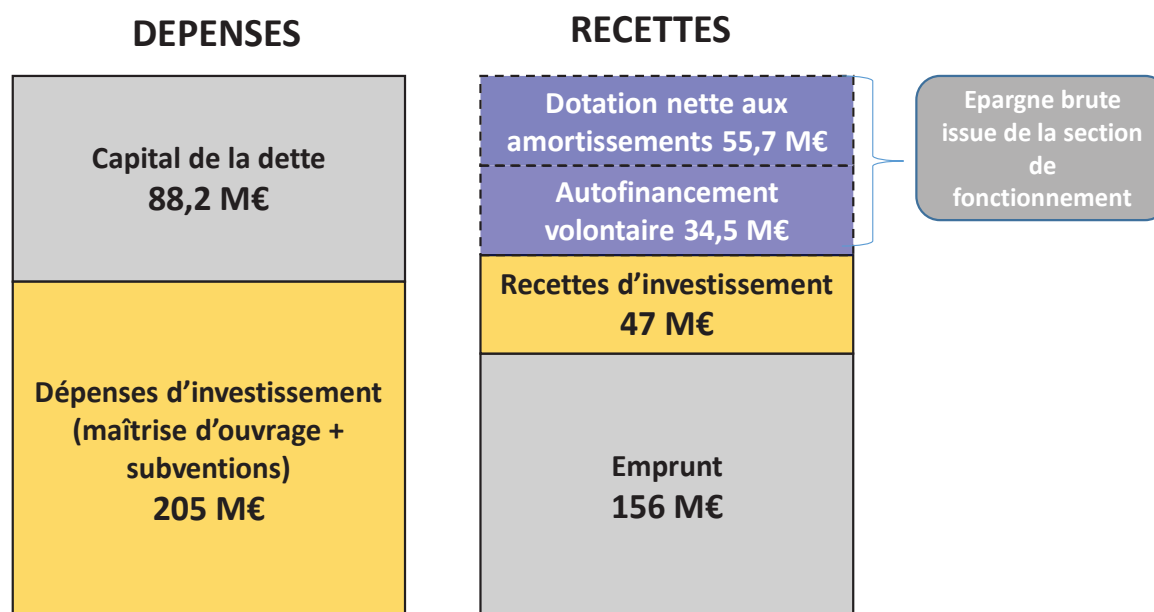
Feront l'objet d'une présentation successive :

- les dépenses et les recettes de la section d'investissement ;
- les dépenses et les recettes de la section de fonctionnement.

A chaque fois, des tableaux font état des inscriptions de crédits proposées au vote. Ils comportent le rappel des crédits votés au budget de l'exercice précédent et sont présentés selon deux formats : d'une part par politique publique, sur la base de la nomenclature fonctionnelle M.52, d'autre part par chapitre fonctionnel.

B – Présentation de la section d'investissement

1. Schéma de financement de la section d'investissement



Ce schéma illustre le mécanisme de financement des **293,20 M€** de dépenses d'investissement (hors mouvements sur crédits revolving) proposées au vote à l'étape du Budget Primitif 2021. Ces dépenses relèvent de deux catégories :

- une partie est destinée au remboursement des emprunts souscrits les années précédentes (88,20 M€) ;
- une partie correspond aux crédits nouveaux investis par la collectivité (205 M€).

Pour financer ces dépenses, le Département dispose :

1. de l'épargne brute issue de la section de fonctionnement (excédent des recettes réelles sur les dépenses réelles de fonctionnement) elle-même décomposée en dotation nette aux amortissements et en autofinancement volontaire ;

2. de recettes d'investissement propres, dotations et subventions, principalement constituées du fonds de compensation pour la TVA (FCTVA) qui vient compenser la charge de TVA que la collectivité supporte principalement sur ses dépenses réelles d'investissement et qu'elle ne peut pas récupérer par la voie fiscale ;

3. de l'emprunt, dont l'inscription proposée permet d'assurer l'équilibre de la section d'investissement.

2. Les dépenses d'investissement

Présentation par fonction

DEPENSES D'INVESTISSEMENT (hors mouvements sur crédits revolving)	BP 2020 (en €)	Projet de BP 2021 (en €)	Evolution
0 SERVICES GENERAUX	99 361 015,43	108 624 524,57	9,32%
1 SECURITE	4 000 000,00	4 201 100,00	5,03%
2 ENSEIGNEMENT	51 660 643,01	51 048 342,77	-1,19%
3 CULTURE, VIE SOCIALE, JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS	15 552 204,64	17 755 169,39	14,16%
4 PREVENTION MEDICO-SOCIALE	690 000,00	1 292 380,65	87,30%
5 ACTION SOCIALE	17 724 040,59	9 365 553,33	-47,16%
6 RESEAUX ET INFRASTRUCTURES	82 857 018,64	82 722 685,00	-0,16%
7 AMENAGEMENT ET ENVIRONNEMENT	13 635 389,57	14 164 000,27	3,88%
8 TRANSPORT	45 000,00	60 000,00	33,33%
9 DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	4 354 000,00	4 000 966,02	-8,11%
TOTAL	289 879 311,88	293 234 722,00	1,16%

Les principales propositions d'inscriptions sont les suivantes :

1. En fonction 0, les inscriptions proposées ressortent à 109 M€, en progression de 9 % par rapport à l'exercice précédent. Cette augmentation résulte principalement des crédits consacrés au remboursement du capital des emprunts, en hausse de 8 M€, et de l'inscription de 2 M€ de crédits de paiement supplémentaires pour les bâtiments départementaux.

2. En fonction 1, une enveloppe de crédits de paiement 4,2 M€ est proposée pour la reconstruction du centre de secours de l'Arrageois et pour les études relatives à celui du Boulonnais. Ces projets découlent de l'engagement du Département de prendre en charge la réalisation de trois centres de secours de première catégorie à Hénin-Beaumont, Arras et Boulogne sur Mer.

3. En ce qui concerne la fonction 2, les 51 M€ prévus pour 2021, en légère baisse par rapport à l'exercice précédent, permettront la poursuite du programme de travaux dans les collèges du Département, ainsi que l'accélération du programme d'équipement informatique des établissements.

4. Un volume de crédits de 17,8 M€ est proposé en fonction 3, en hausse de 14 % par rapport à 2020, ce qui témoigne de l'effort consenti par le Département en faveur des politiques volontaristes. 12 M€ sont affectés à des subventions d'équipement en matière culturelle et sportive, le solde étant essentiellement destiné au financement des travaux en maîtrise d'ouvrage sur le parc départemental d'Olhain, ainsi qu'aux opérations d'aménagement de la Coupole d'HELFAUT.

5. Le Département poursuivra son engagement en faveur de la modernisation du secteur social. 9,4 M€ de crédits de paiement sont programmés en fonction 5, d'une part pour le versement de subventions d'équipement aux organismes chargés de la protection de l'enfance (2 M€) ou de l'accueil de personnes en situation de handicap (5 M€), d'autre part et pour le solde pour la réalisation de travaux dans les MDS.

6. Une enveloppe de 82,7 M€ est prévue en fonction 6. 78 M€ sont affectés aux opérations sur le réseau routier départemental, que ce soit en maîtrise d'ouvrage ou sous forme de subventions. Une enveloppe de 1,3 M€ de crédits de paiement est également prévue pour le projet

Canal Seine-Nord Europe, tandis qu'un crédit de 1,5 M€ est réservé aux travaux d'aménagement du port d'ETAPLES. Enfin, 1,5 M€ sont prévus pour le financement du syndicat mixte La Fibre Numérique et pour les subventions du FARDA dans le domaine de la protection de l'eau.

7. En fonction 7, les crédits proposés s'établissent à 14,2 M€. Cette fonction regroupe essentiellement les crédits dédiés au FARDA Aménagement (7,4 M€) et à l'Opération Grand Site (2,5 M€).

8. Enfin, les crédits proposés en fonction 9 s'élèvent à 4 M€. Une dotation de 2,9 M€ est affectée au financement des projets éligibles au fonds d'innovation territorial promu par le Département.

Pour mener à bien cette politique ambitieuse d'équipement au bénéfice des territoires, la collectivité s'est dotée d'un plan pluriannuel d'investissement (PPI) présenté à l'ensemble des élus dans le rapport d'orientation budgétaire et permettant de disposer d'une visibilité à moyen terme sur l'évolution prévisionnelle des crédits.

Présentation par chapitre

DEPENSES D'INVESTISSEMENT (hors mouvements sur crédits revolving)	BP 2020 (en €)	Projet de BP 2021 (en €)	Evolution
900 SERVICES GENERAUX	18 724 764,79	19 065 310,00	1,82%
901 SECURITE	4 000 000,00	4 201 100,00	5,03%
902 ENSEIGNEMENT	50 860 730,76	49 937 120,77	-1,82%
903 CULTURE, VIE SOCIALE, JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS	4 572 600,00	6 459 200,00	41,26%
904 PREVENTION MEDICO-SOCIALE	-	10 000,00	NS
905 ACTION SOCIALE (Hors RMI-RSA)	2 323 000,00	1 792 500,00	-22,84%
906 RESEAUX ET INFRASTRUCTURES	73 369 520,85	70 224 185,00	-4,29%
907 AMENAGEMENT ET ENVIRONNEMENT	3 684 500,00	3 487 300,00	-5,35%
908 TRANSPORTS	20 000,00	35 000,00	75,00%
910 SERVICES GENERAUX	-	550 000,00	NS
912 ENSEIGNEMENT	799 912,25	1 111 222,00	38,92%
913 CULTURE, VIE SOCIALE, JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS	10 955 604,64	11 271 969,39	2,89%
914 PREVENTION MEDICO-SOCIALE	690 000,00	1 282 380,65	85,85%
915 ACTION SOCIALE (Hors RMI)	15 391 040,59	7 563 053,33	-50,86%
916 RESEAUX ET INFRASTRUCTURES	9 309 997,79	11 998 500,00	28,88%
917 AMENAGEMENT ET ENVIRONNEMENT	9 950 889,57	10 676 700,27	7,29%
918 TRANSPORTS	25 000,00	25 000,00	0,00%
919 DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	4 280 500,00	3 805 966,02	-11,09%
923 Dettes et autres opérations financières	80 280 100,00	88 345 100,00	10,05%
924201 Travaux sur ouvrage d'art - OA2 - RD 60	5 000,00	-	NS
924251 Travaux sous maîtrise d'ouvrage unique pour la commune d'Ervillers	10 000,00	-	NS
92471 2009 - Aménagement Foncier Agricole et Forestier	15 000,00	20 000,00	33,33%
92473 2012 - Aménagement Foncier Agricole et Forestier	-	5 000,00	NS
92474 2013 - Aménagement Foncier Agricole et Forestier	58 500,00	100 000,00	70,94%
92482 2010 - AFAF connexe aux ouvrages linéaires RD	15 000,00	-	NS
92487 2016 - AFAF connexe aux ouvrages linéaires RD	7 500,00	-	NS
92488 AFAF connexe aux ouvrages linéaires CSNE	100 000,00	440 000,00	340,00%
92489 2017 - AFAF connexe aux ouvrages linéaires RD	40 000,00	60 000,00	50,00%
92494 2018 - Aménagement Foncier Agricole et Forestier	-	70 000,00	NS
950 DEPENSES IMPREVUES	390 150,64	698 114,57	78,93%
TOTAL	289 879 311,88	293 234 722,00	1,16%

La répartition des crédits de paiement est la suivante :

1. Les chapitres 900 à 908 regroupent les 155 M€ d'investissements sous maîtrise d'ouvrage départementale programmés pour 2021. Sur ce montant, 70 M€ concernent des opérations de voirie et 50 M€ la programmation de travaux dans les collèges.

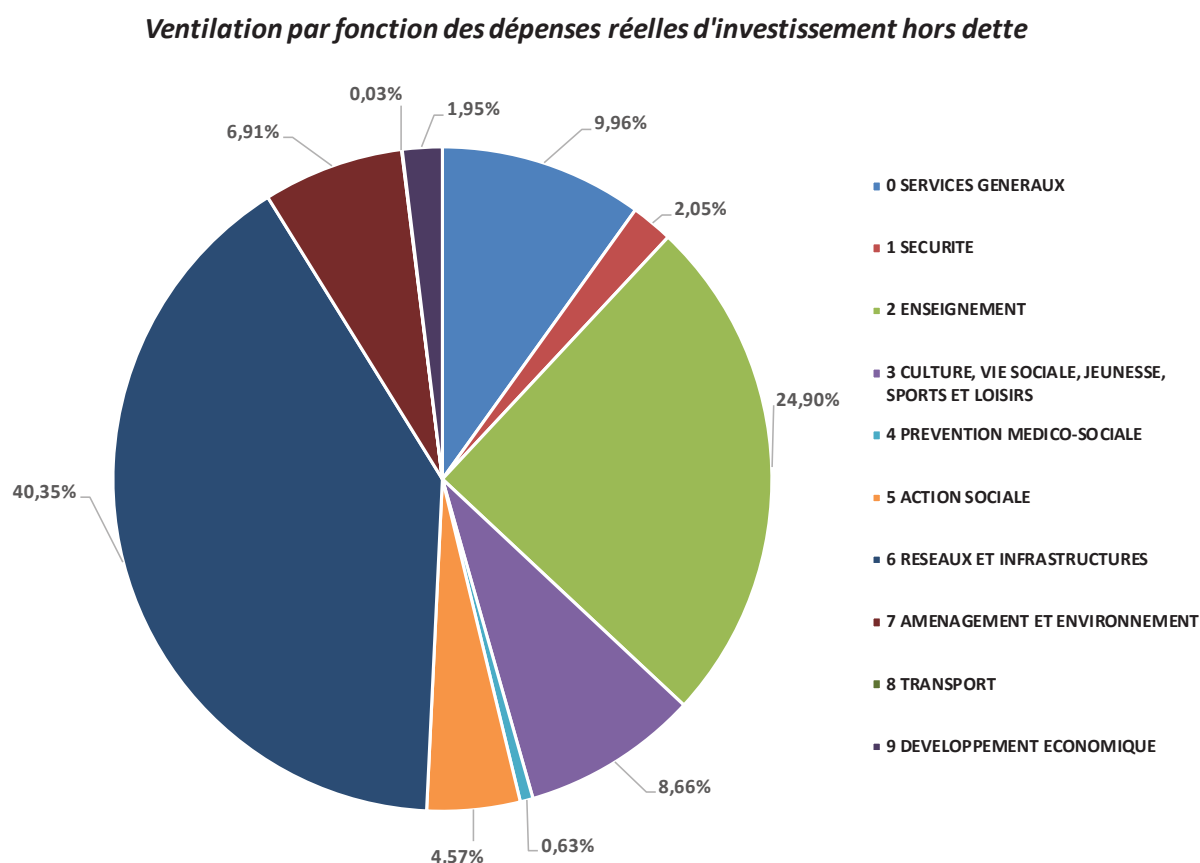
2. Les 48 M€ inscrits sur les chapitres 910 à 919 correspondent aux subventions d'équipement versées à nos partenaires. Sur cette enveloppe globale, 22,7 M€ concernent les opérations d'aménagement imputées aux chapitres 916 et 917 (voirie, FARDA...) et 7,6 M€ les subventions destinées aux établissements sociaux et médico-sociaux, alors que près de 11,3 M€ de subventions seront consacrés à la politique culturelle et sportive du Département.

3. Sur le chapitre 923, 88,20 M€ sont proposés pour le remboursement du capital de la dette départementale, étant entendu que la charge des intérêts est, quant à elle, imputée en section de fonctionnement.

4. Le solde des crédits s'établit à 1,4 M€ et concerne les opérations pour compte de tiers (chapitres 924) et les dépenses d'investissement imprévues au chapitre 950.

Hors dette, le budget d'investissement proposé s'établit à 205 M€, en léger retrait par rapport à 2020 (- 2,3 %). Il s'agit néanmoins de poursuivre une politique d'équipement dynamique au bénéfice des territoires et de l'emploi.

Le graphique suivant fait apparaître la ventilation par fonction des dépenses d'investissement hors dette :



Les dépenses d'investissement sont majoritairement concentrées sur deux fonctions qui constituent le cœur de l'action départementale : les fonctions 2 *enseignement* et 6 *réseaux et infrastructures* représentent à elles seules les deux tiers des investissements départementaux.

- La fonction 6 *réseaux et infrastructures*, qui représente 40 % des dépenses d'investissement prévisionnelles 2020, regroupe notamment les investissements sur le réseau routier départemental, à la fois les opérations structurantes, les opérations d'amélioration du réseau, mais aussi les opérations de maintenance ainsi que les actions liées au déploiement du Très Haut Débit.

- La fonction 2 *enseignement* représente près du quart des dépenses d'investissement prévisionnelles 2020 et regroupe notamment les opérations structurantes dans les collèges, tant en maintenance qu'en construction-reconstruction et en matière de développement du numérique au sein des établissements.

3. Les recettes d'investissement

Présentation par fonction

RECETTES D'INVESTISSEMENT (hors mouvements sur crédits revolving)	BP 2020 (en €)	Projet de BP 2021 (en €)	Evolution
0 SERVICES GENERAUX	177 235 000,00	180 600 000,00	1,90%
2 ENSEIGNEMENT	10 416 123,00	11 486 123,00	10,27%
5 ACTION SOCIALE	25 000,00	5 000,00	-80,00%
6 RESEAUX ET INFRASTRUCTURES	8 872 500,00	7 600 000,00	-14,34%
7 AMENAGEMENT ET ENVIRONNEMENT	3 728 892,00	3 328 892,00	-10,73%
TOTAL	200 277 515,00	203 020 015,00	1,37%

Les recettes d'investissement sont majoritairement regroupées au sein de la fonction 0 qui concentre près de 90 % du total. En effet, les principales recettes d'investissement (FCTVA et recettes liées à l'emprunt), sont comptabilisées au sein de cette fonction.

Présentation par chapitre

RECETTES D'INVESTISSEMENT (hors mouvements sur crédits revolving)	BP 2020 (en €)	Projet de BP 2021 (en €)	Evolution
900 SERVICES GENERAUX	610 000,00	700 000,00	14,75%
902 ENSEIGNEMENT	10 416 123,00	11 486 123,00	10,27%
906 RESEAUX ET INFRASTRUCTURES	7 247 500,00	6 200 000,00	-14,45%
907 AMENAGEMENT ET ENVIRONNEMENT	1 330 000,00	2 000 000,00	NS
922 Dotations et participations	27 200 000,00	26 020 000,00	-4,34%
923 Dettes et autres opérations financières	152 058 892,00	156 033 892,00	2,61%
924251 Travaux sous maîtrise d'ouvrage unique pour la commune d'Ervillers	225 000,00	-	NS
92488 AFAP connexe aux ouvrages linéaires CSNE	400 000,00	300 000,00	-25,00%
954 Produit des cessions des immobilisations (prévision)	790 000,00	280 000,00	-64,56%
TOTAL	200 277 515,00	203 020 015,00	1,37%

Les principales recettes d'investissement sont composées du fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA), de la dotation de soutien à l'investissement des départements (DSID), de la dotation départementale d'équipement des collèges (DDEC) et de l'emprunt d'équilibre.

- Le produit du FCTVA, calculé sur les dépenses d'investissement de l'exercice N-1, est estimé pour 2021 à 23,70 M€ en fonction du taux de réalisation des dépenses éligibles et du taux de compensation forfaitaire fixé à 16,404 %.

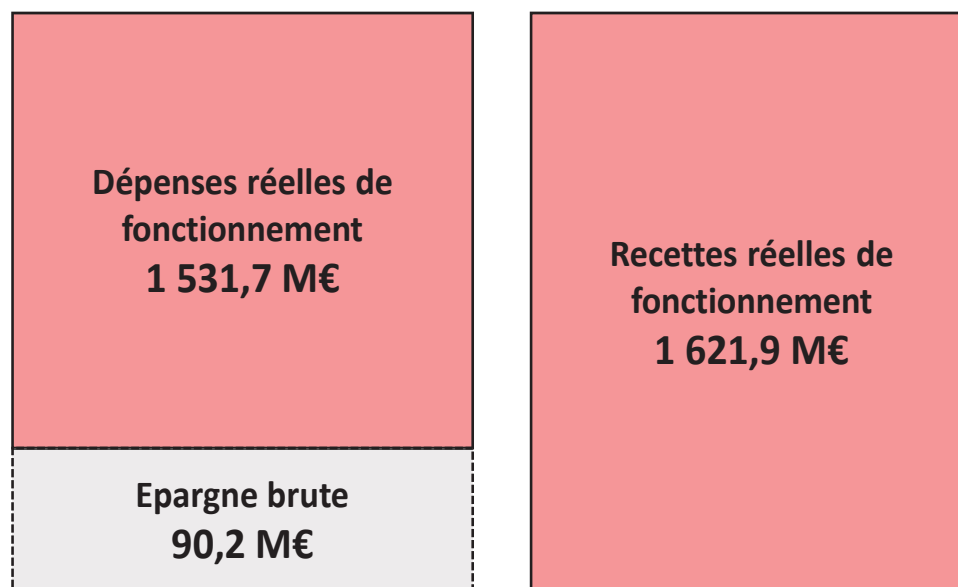
- La DSID, créée par l'article 259 de la loi de finances pour 2019, s'est substituée en 2020 à la dotation globale d'équipement (DGE). La DSID se compose d'une part « péréquation » forfaitaire et d'une part « projets » permettant à l'Etat de subventionner des projets départementaux s'inscrivant dans des thématiques prioritaires telles que la rénovation thermique, la mise aux normes et la sécurisation des équipements publics, le développement du numérique ou la rénovation des bâtiments scolaires. Elle est évaluée à 1,32 M€ pour 2021.

- La DDEC, gelée en valeur depuis 2008, est valorisée à hauteur de 8,29 M€.

- La recette prévisionnelle d'emprunt, qui constitue la première inscription en volume de la section d'investissement, de même que sa principale variable d'équilibre, s'établit à 156 M€, en progression limitée de 4 M€ par rapport au Budget Primitif 2020. Il convient de souligner que ce montant représente un niveau maximum qui ne sera probablement pas réalisé en totalité, dans la mesure où les recettes d'investissement n'intègrent pas à ce stade les résultats reportés, lesquels ne sont inscrits qu'à l'étape du budget supplémentaire, après constatation au compte administratif.

C – Présentation de la section de fonctionnement

1. Schéma de financement de la section de fonctionnement



Ce schéma illustre le mécanisme de constitution de l'épargne brute constatée au projet de budget primitif. Pour 2021, l'épargne brute ressort à 90,2 M€, en quasi-stabilité par rapport à l'exercice précédent. Cette ressource est utilisée à hauteur de :

- 55,7 M€ au titre de la couverture réglementaire de la dotation nette aux amortissements. La dotation nette se décompose en une dépense d'ordre de 81,2 M€ pour partie neutralisée par une recette d'ordre de 25,5 M€. La dotation nette aux amortissements est en progression régulière ces dernières années. C'est la conséquence directe de l'effort d'investissement consenti par le Département au cours des derniers exercices.

- 34,5 M€ au titre du virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement. Cette ressource, qui pourrait être qualifiée d'autofinancement volontaire, contribue au financement de la section d'investissement et permet de réduire le recours à l'emprunt.

L'évolution de l'épargne brute est pleinement conforme aux orientations présentées lors du débat d'orientation budgétaire et reste cohérente avec la stratégie budgétaire pluriannuelle du Département.

2. Les dépenses de fonctionnement

Présentation par fonction

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	BP 2020 (en €)	Projet de BP 2021 (en €)	Evolution
0 SERVICES GENERAUX	124 148 138,35	120 346 969,06	-3,06%
1 SECURITE	72 500 500,00	75 950 000,00	4,76%
2 ENSEIGNEMENT	85 595 382,64	87 102 338,88	1,76%
3 CULTURE, VIE SOCIALE, JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS	18 779 800,00	18 354 143,00	-2,27%
4 PREVENTION MEDICO-SOCIALE	27 431 050,00	28 849 447,00	5,17%
5 ACTION SOCIALE	1 102 212 921,29	1 133 658 580,30	2,85%
6 RESEAUX ET INFRASTRUCTURES	46 885 800,00	45 949 715,76	-2,00%
7 AMENAGEMENT ET ENVIRONNEMENT	8 891 163,00	9 719 960,00	9,32%
8 TRANSPORT	6 415 000,00	7 010 000,00	9,28%
9 DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	4 745 560,00	4 744 625,00	-0,02%
TOTAL	1 497 605 315,28	1 531 685 779,00	2,28%

Présentation par chapitre

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	BP 2020 (en €)	Projet de BP 2021 (en €)	Evolution
930 SERVICES GENERAUX	98 864 426,49	97 253 982,18	-1,63%
931 SECURITE	72 500 500,00	75 950 000,00	4,76%
932 ENSEIGNEMENT	85 595 382,64	87 102 338,88	1,76%
933 CULTURE, VIE SOCIALE, JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS	18 779 800,00	18 354 143,00	-2,27%
934 PREVENTION MEDICO-SOCIALE	27 431 050,00	28 849 447,00	5,17%
935 ACTION SOCIALE (Hors RMI)	555 604 193,07	564 021 161,71	1,51%
9355 PERSONNES DEPENDANTES (APA)	191 160 486,00	192 456 200,00	0,68%
9356 REVENU DE SOLIDARITE ACTIVE (RSA)	355 448 242,22	377 181 218,59	6,11%
936 RESEAUX ET INFRASTRUCTURES	46 885 800,00	45 949 715,76	-2,00%
937 AMENAGEMENT ET ENVIRONNEMENT	8 891 163,00	9 719 960,00	9,32%
938 TRANSPORTS	6 415 000,00	7 010 000,00	9,28%
939 DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	4 745 560,00	4 744 625,00	-0,02%
941 Autres impôts et taxes	13 700 000,00	11 500 000,00	-16,06%
943 Opérations financières	10 200 000,00	10 200 000,00	0,00%
944 Frais de fonctionnement des groupes d'élus	831 600,00	831 600,00	0,00%
945 Provisions	60 000,00	30 000,00	NS
952 DEPENSES IMPREVUES	492 111,86	531 386,88	7,98%
TOTAL	1 497 605 315,28	1 531 685 779,00	2,28%

Les dépenses de fonctionnement progressent de 34 M€ (+ 2,28 %). Le Département poursuit son travail d'optimisation de l'ensemble des dépenses afin de préserver ses capacités d'intervention au titre des solidarités humaines, dans la mesure où la demande sociale reste prégnante, particulièrement dans le contexte persistant de crise sanitaire que nous connaissons. Cette tendance est d'ailleurs manifeste au vu des crédits inscrits en fonction 5 dédiée à l'action sociale, qui connaissent une variation de 2,85 %, soit une progression des capacités d'intervention de 31,45 M€.

Il est proposé de détailler les principales évolutions par fonction M.52. Une analyse approfondie des différents mouvements figure au sein des cahiers budgétaires de chacune des autres commissions thématiques.

1. En ce qui concerne la fonction 0, le total des crédits ressort à 120 M€, en diminution de 3,8 M€ (- 3 %) par rapport à l'an dernier. D'une manière générale, cette évolution traduit la maîtrise par la collectivité de ses dépenses de moyens généraux. Sur un plan plus technique, elle est également liée à la baisse de la contribution du Département au fonds national de péréquation des DMTO.

2. Les dépenses de la fonction 1 sont en augmentation de 3,45 M€ d'un exercice à l'autre. La principale inscription correspond à la participation départementale versée au SDIS qui ressort à 75,8 M€ en 2020.

3. Les dépenses de la fonction 2 augmentent de 1,5 M€. Cette hausse est concentrée sur les dotations de fonctionnement des collèges, sur l'entretien des matériels informatiques implantés au sein des établissements, et sur la mise en place d'une politique ambitieuse d'insertion pour les ATTEE.

4. Les crédits alloués à la fonction 3 sont pratiquement stables d'un exercice à l'autre.

5. Les dépenses imputées en fonction 4 sont principalement constituées des rémunérations des agents affectés à la prévention médico-sociale (protection maternelle et infantile). Leur progression de 5,2 % par rapport à 2020 (+ 1,4 M€) est liée au financement en 2021 des actions prévues sur le volet PMI du contrat départemental de prévention et de protection de l'enfance 2020-2022 conclu avec l'Etat et l'Agence Régionale de Santé des Hauts-de-France.

6. Comme évoqué précédemment, les dépenses de la fonction 5 progressent de 31,45 M€ entre 2020 et 2021. L'action sociale représentera en 2021 une enveloppe budgétaire totale de 1,13 milliard €, soit 74 % du total des dépenses de fonctionnement du Département. Sur ces 31,45 M€, les principales évolutions concernent :

- les allocations individuelles de solidarité, qui augmentent de 28,35 M€ par rapport à 2020 : + 2,5 M€ pour l'APA à domicile et + 4,2 M€ pour la PCH. Les allocations de RSA, avec une prévision de dépenses de 355 M€ en 2021, progressent de 21,65 M€.
- la protection de l'enfance, qui mobilise 7 M€ supplémentaires, dont 1,7 M€ au titre des maisons d'enfants à caractère social et 4 M€ pour les services d'AEMO.
- l'accueil des personnes âgées et des personnes handicapées en établissement, qui enregistre une baisse de 1,5 M€.

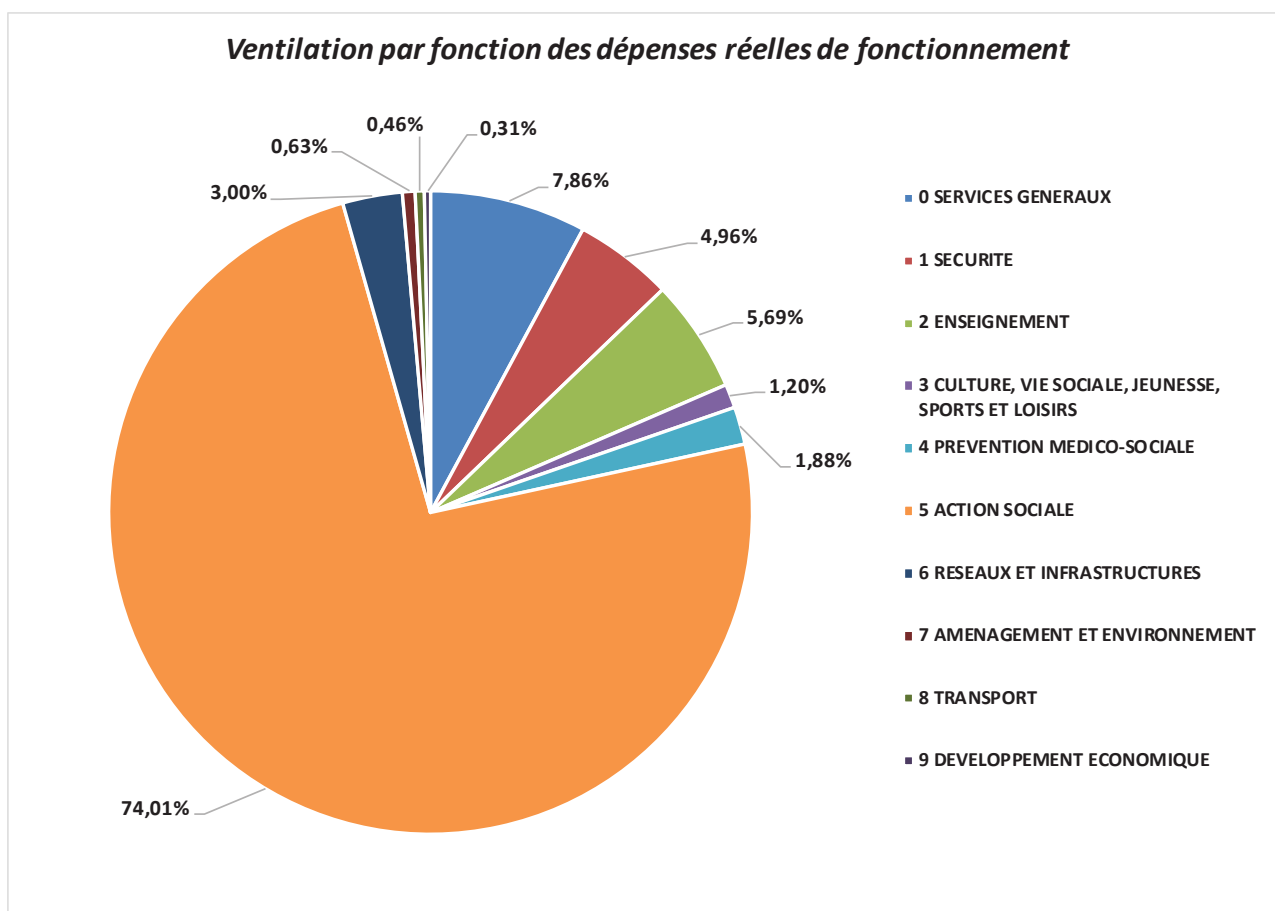
7. Les crédits de la fonction 6 sont en léger retrait par rapport à 2020 (- 2 %).

8. La progression de 9 % du volume de la fonction 7 résulte pour l'essentiel de l'inscription dès le budget primitif, pour 1 M€, des crédits nécessaires à la couverture des indus de taxe d'aménagement.

9. Les crédits de la fonction 8 enregistrent une hausse de 9,3 % par rapport à 2020. Il s'agit de prendre en compte la progression du coût du transport des élèves en situation de handicap.

10. Les crédits proposés en fonction 9 sont stables à 4,7 M€. Ils sont essentiellement affectés à la contribution d'équilibre versée au Laboratoire départemental d'analyses, à la participation au fonctionnement de l'ADRT, ainsi qu'à des subventions versées à des partenaires du Département.

Le graphique suivant fait apparaître la ventilation par fonction des dépenses de fonctionnement :



Ce graphique illustre le poids toujours prépondérant dans le budget départemental des moyens alloués aux politiques de solidarité. En effet, les crédits des fonctions 4 *prévention médico-sociale* et 5 *action sociale* représentent à eux seuls 75,9 % du total des dépenses de fonctionnement, une proportion en légère progression par rapport à l'exercice précédent (75,4 %).

3. Les recettes de fonctionnement

Présentation par fonction

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	BP 2020 (en €)	Projet de BP 2021 (en €)	Evolution
0 SERVICES GENERAUX	1 467 514 085,16	1 497 612 326,00	2,05%
1 SECURITE	161 054,00	-	NS
2 ENSEIGNEMENT	208 500,00	108 000,00	-48,20%
3 CULTURE, VIE SOCIALE, JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS	669 000,00	728 500,00	8,89%
4 PREVENTION MEDICO-SOCIALE	618 000,00	667 250,00	7,97%
5 ACTION SOCIALE	106 816 238,00	112 455 760,00	5,28%
6 RESEAUX ET INFRASTRUCTURES	579 150,00	619 035,00	6,89%
7 AMENAGEMENT ET ENVIRONNEMENT	10 038 000,00	9 139 680,00	-8,95%
8 TRANSPORT	550 000,00	550 000,00	0,00%
9 DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	53 085,00	19 935,00	-62,45%
TOTAL	1 587 207 112,16	1 621 900 486,00	2,19%

Les recettes de fonctionnement sont anticipées pour 2021 en progression de 34,7 M€, soit + 2,19 % par rapport à 2020.

Le fait notable est la modification de la structure des recettes de fiscalité : la TVA se substituant au foncier bâti en vertu de la réforme de la fiscalité locale, les produits attendus reposent désormais majoritairement sur la fiscalité indirecte.

Au projet de BP 2021, 92,33 % des recettes départementales sont imputées en fonction 0 en tant que recettes d'équilibre à caractère général. Elles se composent des produits de fiscalité directe et indirecte, des compensations fiscales, des dotations de l'Etat et des attributions de péréquation.

Présentation par chapitre

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	BP 2020 (en €)	Projet de BP 2021 (en €)	Evolution
930 SERVICES GENERAUX	9 430 044,16	8 796 850,00	-6,71%
931 SECURITE	161 054,00	-	NS
932 ENSEIGNEMENT	208 500,00	108 000,00	-48,20%
933 CULTURE, VIE SOCIALE, JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS	669 000,00	728 500,00	8,89%
934 PREVENTION MEDICO-SOCIALE	618 000,00	667 250,00	7,97%
935 ACTION SOCIALE (Hors RMI)	39 456 238,00	48 585 760,00	23,14%
9355 PERSONNES DEPENDANTES (APA)	65 360 000,00	61 870 000,00	-5,34%
9356 REVENU DE SOLIDARITE ACTIVE (RSA)	2 000 000,00	2 000 000,00	0,00%
936 RESEAUX ET INFRASTRUCTURES	579 150,00	619 035,00	6,89%
937 AMENAGEMENT ET ENVIRONNEMENT	10 038 000,00	9 139 680,00	-8,95%
938 TRANSPORTS	550 000,00	550 000,00	0,00%
939 DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	53 085,00	19 935,00	NS
940 Impositions directes	443 948 353,00	145 748 353,00	-67,17%
941 Autres impôts et taxes	642 149 251,00	970 049 251,00	51,06%
942 Dotations et participations	371 982 437,00	373 007 872,00	0,28%
943 Opérations financières	4 000,00	10 000,00	150,00%
TOTAL	1 587 207 112,16	1 621 900 486,00	2,19%

En ce qui concerne les recettes de fiscalité directe, leur chute de 67 % résulte mécaniquement de la **perte de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB)**, dont l'intégralité est désormais affectée au bloc communal, en application de la réforme fiscale prévue par la loi de finances pour 2020. Le Département ne conserve comme impôts directs que la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) et l'imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux (IFER).

Le poids de la fiscalité indirecte augmente à due proportion de 51 %. En effet, en contrepartie de la perte de la TFPB, les départements se voient attribuer une fraction du produit net de **taxe sur la valeur ajoutée (TVA)**. Le montant de la compensation versée au Département en 2021 sera égal à la somme des termes suivants :

- la TFPB résultant du produit de la base d'imposition 2020 par le taux départemental appliqué sur le territoire départemental en 2019 ;
- la moyenne annuelle du produit des rôles supplémentaires de TFPB émis en 2018, 2019 et 2020 au profit du Département ;
- les compensations d'exonérations de TFPB versées au Département en 2020.

Cette compensation devrait s'établir à 301 M€.

D'autre part, toujours à compter de cette année, les départements percevront une fraction complémentaire de TVA d'un montant de 250 M€ qui sera répartie en fonction de critères de ressources et de charges. Le Département devrait percevoir à ce titre environ 13,3 M€.

Les droits de mutation à titre onéreux (DMTO) perçus sur les transactions immobilières constituent une ressource historiquement volatile car corrélée au dynamisme du marché immobilier. Après plusieurs années de croissance continue du produit, la prévision pour 2021, à 145 M€, se veut délibérément prudente en intégrant une correction modérée des fondamentaux du marché qui se traduirait par une stabilisation du volume de transactions. Quant à la **taxe spéciale sur les conventions d'assurance (TSCA)**, il s'agit d'une recette majeure mais dont l'évolution offre peu de visibilité ; elle s'est révélée modérément dynamique ces dernières années. Le produit prévisionnel pour 2021 s'établit à 235 M€.

S'agissant des dotations de l'Etat, la loi de finances pour 2021 ne prévoit aucune réfaction sur la **dotation globale de fonctionnement** (270,03 M€), qui constitue le principal concours financier de l'Etat aux collectivités locales. Cependant, le Département devrait subir en 2021, comme les trois années précédentes, un écrêtement voisin de 1,2 M€ sur sa composante dotation forfaitaire, en raison d'un potentiel financier par habitant légèrement supérieur à 95 % du potentiel financier moyen des départements. D'autre part, la **dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP)**, qui a été intégrée en 2017 au périmètre des variables d'ajustement de l'enveloppe normée des concours financiers de l'Etat, devrait enregistrer une légère diminution en 2021, à 48,30 M€, la loi de finances pour 2021 prévoyant une réfaction de 5 M€ sur la DCRTP des départements.

Quant aux attributions de péréquation - **fonds de péréquation des DMTO, fonds de péréquation de la CVAE, dispositif de compensation péréquée** - elles devraient enregistrer une progression significative en 2021, pour un montant global de 97,50 M€. A noter que le nouveau fonds de péréquation des DMTO résulte dans sa configuration actuelle de la fusion, réalisée par la loi de finances pour 2020, des trois dispositifs de solidarité interdépartementale préexistants, à savoir le précédent fonds de péréquation des DMTO créé en 2011, le fonds de solidarité créé en 2014 et le fonds de soutien interdépartemental créé en 2019. Le montant alloué au Département pour 2021 devrait s'établir aux alentours de 64 M€.

Enfin, la loi de finances pour 2019 a institué un **fonds de stabilisation des départements**, qui s'est substitué aux précédents fonds d'urgence et autres fonds de soutien aux départements en difficulté. Ce fonds créé pour les années 2019 à 2021 était initialement doté au plan national de 115 M€ par an. Il a été supprimé à partir de 2021 par la loi de finances pour 2020, laquelle a prévu l'attribution aux départements d'une fraction supplémentaire de TVA de 250 M€. Cependant, la quatrième loi de finances rectificative pour 2020 a réintroduit le fonds de stabilisation pour 2021 en le dotant cette fois de 200 M€. Il devrait bénéficier à une cinquantaine de départements, contre une trentaine auparavant. La recette escomptée à ce titre est estimée à 14 M€ pour 2021.

D – Les propositions d'inscriptions des budgets annexes

➤ Etablissement Français du Sang

Fonction	Programme	Section de fonctionnement BP 2020 (€)		Section de fonctionnement Projet de BP 2021 (€)	
		Dépense	Recette	Dépense	Recette
0 SERVICES GENERAUX	Etablissement Français du Sang	300 010,00	300 010,00	218 810,00	218 810,00
Total Fonctionnement		300 010,00	300 010,00	218 810,00	218 810,00

Les crédits sont exclusivement affectés à la rémunération du personnel mis à disposition de l'EFS. Ils sont en diminution régulière au gré des départs en retraite des agents concernés.

➤ Laboratoire départemental d'analyses

Fonction	Programme	Section de fonctionnement BP 2020 (€)		Section de fonctionnement Projet de BP 2021 (€)	
		Dépense	Recette	Dépense	Recette
9 DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	Laboratoire départemental d'analyses	2 874 910,00	2 969 910,00	2 914 410,00	2 982 410,00
Total Fonctionnement		2 874 910,00	2 969 910,00	2 914 410,00	2 982 410,00

Fonction	Programme	Section d'investissement BP 2020 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2021 (€)	
		Dépense	Recette	Dépense	Recette
9 DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	Laboratoire départemental d'analyses	95 000,00		68 000,00	
Total Investissement		95 000,00	0,00	68 000,00	0,00

A 2,91 M€, le budget de fonctionnement du LDA progresse légèrement par rapport au BP 2020. Il est principalement composé de charges de personnel pour un montant de 1,63 M€ et de charges à caractère général pour le solde. A noter que la participation du Département au fonctionnement du LDA, qui avoisine 1 M€, reste stable comparativement au BP 2020. Quant aux crédits d'investissement, ils sont consacrés aux équipements spécifiques du Laboratoire, ainsi qu'à son équipement informatique.

➤ Restaurant administratif

Fonction	Programme	Section de fonctionnement BP 2020 (€)		Section de fonctionnement Projet de BP 2021 (€)	
		Dépense	Recette	Dépense	Recette
0 SERVICES GENERAUX	Restaurant administratif	1 608 260,00	1 690 760,00	1 606 070,00	1 643 570,00
Total Fonctionnement		1 608 260,00	1 690 760,00	1 606 070,00	1 643 570,00

Fonction	Programme	Section d'investissement BP 2020 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2021 (€)	
		Dépense	Recette	Dépense	Recette
0 SERVICES GENERAUX	Restaurant administratif	82 500,00		37 500,00	
Total Investissement		82 500,00	0,00	37 500,00	0,00

Le budget prévisionnel du Restaurant administratif pour 2021 est stable par rapport à l'exercice précédent. Les dépenses de fonctionnement sont composées de dépenses de personnel pour 1 M€ et de charges à caractère général pour 0,6 M€, constituées pour l'essentiel d'achats de produits alimentaires.